

Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 19 Novembre 2014 à 20 heures 30

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mmes FOURCADE, BACHELARD

Mrs BORDARIER, BESSE-DESMOULIERES, POLGE, JULLIAN, RABANIT, MANIFACIER,
CEBELIEU, LONG, COUPEY

Procurations : M. PELLEQUER à M. BESSE-DESMOULIERES

M. CHERON à M. RABANIT

Absent : M. GOBLET

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

M. BORDARIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Mélanie ROURE, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance participe à la réunion.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

M. LONG souhaite qu'à l'avenir la convocation et tous les documents soient envoyés dans un délai raisonnable afin de bien étudier toutes les questions. M. BORDARIER et M. CEBELIEU appuient cette demande. Le Maire indique que le délai légal pour la convocation a été respecté.

1- Révision du PLU

Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'historique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Date de prescription : 02 Mars 1999
- Arrêté par délibération du conseil municipal le 28 Février 2011
- Approuvé par délibération du conseil municipal le 18 Juin 2012
- Date de dépôt du dossier approuvé en sous-préfecture d'Alès le 09 Juillet 2012
- Date d'opposabilité : 11 Août 2012

Il indique que des règlements, comme le SCOT, la loi ALUR et autres décrets ont été modifiés ou créés. Toutes les communes possédant un PLU doivent avant fin 2015 prendre en compte les objectifs de développement durable imposés par la loi « Grenelle II ».

Notre PLU comporte des incohérences, oublis et erreurs. Notre règlement dans les zones cœur du Parc National est plus strict que celui du Parc National.

Tout ceci a été confirmé par l'architecte du Parc et les services de la DDTM. Il est donc nécessaire de revoir en profondeur ce document. Le Maire propose de procéder à une révision du P.L.U.

Pour établir tous les documents nécessaires, plusieurs cabinets ont été contactés. Le cabinet AF Conseil a été choisi pour nous assister tout le long de la procédure : établissement du dossier marché y compris les pièces nécessaires à sa finalisation. Le montant de sa mission s'élève à 3 000 € TTC. Concernant le type de marché choisi : Marché d'Appel à Procédure Adaptée.

Après consultation informelle auprès de deux entreprises, le coût reviendrait à environ 45 000 €. Une ligne budgétaire sera ouverte sur le budget 2015.

Le Maire indique à tous les élus que les documents sont consultables en mairie.

M. LONG demande pourquoi un cabinet a été désigné pour la préparation des dossiers de consultation et si plusieurs cabinets ont été consultés préalablement. M. LONG propose par exemple de solliciter M. Roux qui s'était proposé pour apporter son assistance en de tels cas, car cela permettrait une économie non négligeable au regard du montant du marché concerné. Le Maire répond que celui-ci est parti à la retraite et que le cabinet choisi a toutes les qualifications pour traiter ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- Approuve le projet de révision du P.L.U.

- Autorise le Maire à engager la procédure adaptée dans le cadre du projet de révision du PLU et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

2- Contrat éclairage public

Le Maire indique que ce contrat a été passé il y a une quinzaine d'années. Les objectifs doivent être revus (économies d'énergie, charte du Parc National des Cévennes, sécurité des intervenants, nouvelles normes environnementales, pollution lumineuse...).

Le Maire informe qu'une entreprise a été mandatée par la Communauté de communes pour comptabiliser les points lumineux sur tout le territoire. Au vu du nombre de point d'éclairage, le contrat devrait être aux alentours de 15 000 € par an.

Comme pour la révision du PLU, le cabinet AF Conseil a été choisi pour nous assister tout le long de la procédure : élaboration et mise en forme du dossier de consultation, suivi de la procédure, analyse des offres, montage dossier marché et rédaction des pièces administratives correspondantes. Le montant de sa mission s'élève à 2 000 € TTC. Concernant le type marché choisi : Marché d'Appel à Procédure Adaptée avec consultation directe de 2 ou 3 entreprises en plus de l'entreprise détentrice du marché actuel.

Le Maire indique aux élus que les documents sont consultables en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 10 voix pour et 1 abstention :

- Autorise le Maire à engager la procédure adaptée dans le cadre du marché d'entretien de l'éclairage public dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

3- Virements de crédits et décisions modificatives

Budget eau et assainissement

Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'Eau et l'Assainissement de l'exercice étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après pour régler une redevance à l'Agence de l'Eau :

Compte et Libellé	Prévu BP	Virement crédit		Montant BP après DM
		+	-	
701249 – Redevance pour pollution domestique	11 000	600		11 600
706129 – Redevance modernisation réseau	13 000	900		13 900
628 – Divers	13 100		1 500	11 600

Budget commune

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à des régularisations sur le budget de la commune et qu'il faut procéder à un virement de crédit et une décision modificative.

Ce décalage entre dépenses budgétisées et dépenses réalisées, notamment concernant les dépenses de personnel, avait déjà été pointé par M. LONG avant l'été. Le maire avait alors décidé d'attendre la fin de l'année pour procéder aux virements de crédits correspondants afin d'être au plus juste.

Compte et Libellé	Prévu BP	Virement de Crédit N° 2		Montant BP après V C n ° 1	Montant BP après V C n° 2
		+	-		
<u>Section fonctionnement</u>					
Dépenses :					
6411 – personnel titulaire	252 000 €	15 000 €			267 000 €
6413 – personnel non titulaire	100 000 €	15 000 €			115 000 €
6455 – cotisation assurance pers	12 100 €	5 000 €			17 100 €
023 – virement à la section d'inv...	378 650 €		35 000 €	364 650 €	329 650 €
Compte et Libellé	Prévu BP	Décision modificative n° 2		Montant BP après D M n° 1	Montant BP après DM n° 2
<u>Section investissement</u>					
Recettes					
021– virement de la section de fonc.	378 650 €		35 000 €	364 650 €	329 650 €
dépenses :					
2135 – installations générales....	270 000 €		35 000 €	256 000 €	221 000 €

- 1- Le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire, à la demande du Receveur municipal d'amortir les biens ci-dessous pour un montant total de 41 362,71 € du compte 2031 et 6 654,32 € du compte 2041411. En effet, ces comptes doivent faire l'objet d'une reprise en investissement.

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE
_ETUDES	FRAIS D ETUDES < 2004	31/12/2004	15 422,34	15 422,34
_2010 BR 40	MANDAT -456-1-2010-FACT 20100538 TIRAGEDOSSIER P-BUREAU SERVICE TIRAGES	12/07/2010	3 015,61	3 015,61
_2010 BR 42	MANDAT -533-1-2010-FACT 20100637 DOSSIERS PLU (7-BUREAU SERVICE TIRAGES	06/09/2010	2 720,90	2 720,90
_2011 BR 15	MANDAT -194-1-2011-FACT11 986 M 30 3282PLU GENOLH-ARCADI AMENAGEMENT PAYSAGE	16/03/2011	2 691,00	2 691,00
_2011 BR 35	MANDAT -479-1-2011-FACT10701317 ENQUETEPLU-MIDI MEDIA PUBLICITE	29/07/2011	1 153,33	1 153,33
_2011BR37	MANDAT -556-1-2011-FACTL1146723 ANNONCEENQUETES P-LA LOZERE NOUVELLE	05/09/2011	1 649,55	1 649,55
_2011BR38	MANDAT -555-1-2011-FACT10800214 ANNONCEENQUETE PL-MIDI MEDIA PUBLICITE	05/09/2011	1 153,33	1 153,33
_2011BR48	MANDAT -689-1-2011-INDEMNISATION COMMISSAIRE ENQU-CDC DIRECTION BANCAIRE	21/11/2011	1 432,42	1 432,42
_2012 BR 15	MANDAT -158-1-2012-FACT 03/2012-33273 APPROBATIO-CEVENNES MAGAZINE CM2	06/04/2012	157,00	157,00
_90000204780225	MIGRATION COMPTE 2031	01/12/2008	11 967,23	11 967,23
2041411	SUBV EQUIP VERSEES /CNES BE06	01/01/2006	6 654,32	6 654,32

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire :

- A amortir les biens nommés ci-dessus sur une durée d'un an.
- De sortir de l'actif tous les biens dès qu'ils ont été amortis

Suite à cette demande, il faut procéder à un virement de crédit et décision modificative :

Compte et Libellé	Prévu BP	Virement de Crédit N° 3		Montant BP après V C n° 1 et 2	Montant BP après V C n° 3
		+	-		
Section fonctionnement					
Dépenses :					
6811 – dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	0 €	48 100 €		0 €	48 100 €
023 – virement à la section d'inv...	378 650 €		48 100 €	339 650 €	281 550 €

Compte et Libellé	Prévu BP	Décision modificative n° 3		Montant BP après D M n° 1 et 2	Montant BP après DM n° 3
		+	-		
Section investissement					
Recettes					
021– virement de la section de fonc.	378 650 €		48 100 €	339 650 €	281 550 €
dépenses :					
28031 – Frais d'études	0 €	41 400 €		-	41 400 €
28041411- Biens mobiliers, matériel et études	0 €	6 700 €		-	6 700 €
2135 – installations générales....	270 000 €		96 200 €	221 000 €	124 800 €

4- Correspondant Parc National des Cévennes

Le Maire informe le conseil qu'en adhérant à la charte du Parc National des Cévennes (délibération du 23 décembre 2013), la commune s'est engagée à désigner un élu référent pour rendre plus efficace les relations.

Le Maire indique qu'il est déjà référent par rapport à la Communauté de communes. Mme BACHELARD se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité désigne Mme BACHELARD référente au Parc National des Cévennes dans le cadre de la charte.

5- Correspondant « Tempête » ERDF

Le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un correspondant tempête, qui est le référent vis-à-vis d'ERDF en cas d'évènement majeur (pour l'aide au diagnostic, l'information vers les élus, les administrés...).

Une réunion d'information est prévue le 02 Décembre à Chamborigaud.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité désigne M. BORDARIER, seul candidat, correspondant tempête.

6- Subvention association

Le Maire indique que l'association « Ski club » avait demandé une subvention de 2 000 € pour l'année 2014. Lors du conseil municipal du 18 Août 2014, il avait été décidé, dans un premier temps d'attribuer 1 000 €, le reste serait étudié après réception de documents supplémentaires. L'association ayant fourni les renseignements, le Maire propose d'attribuer les 1 000 € en subvention exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Salle de sport

Le Maire donne la parole à M. RABANIT. Il informe le conseil sur l'avancement du projet de salle de sport. Le Conseil Général participe à hauteur de 80 % sur la construction exclusive de la salle de sport, reste 20 % à la charge de la Communauté de Communes (environ 300 000 €). Pour le moment, aucun permis de construire a été déposé.

Une première esquisse a été faite par l'architecte BOYER, mais celle-ci a été rejetée par le Conseil Général.

La salle de sport sera utilisée exclusivement pour des activités sportives par le collège ou des associations locales.

Par ailleurs le coût de la consolidation de la cheminée et de la verrière est à la charge totale de la Communauté de Communes. Un estimatif a été fait :

- Consolidation (réduction cheminée de 10 à 15 m + installation paratonnerre) : 61 000 €
- Démolition : 70 000 €
- Verrière : 30 000 €

Une subvention d'environ 30 000 € avait été accordée par le Conseil Général en 2014 qui peut être reconduit en 2015.

Pour résumé, deux possibilités :

- Aménagement à minima : 100 à 150 000 €
- Aménagement complet : 250 à 300 000 €

Coût total entre 500 et 700 000 €

Plusieurs élus précisent qu'il est important de construire cette salle de sport pour pérenniser, entre autres, le Collège de Génolhac.

Meshnet

Le Maire informe de sa présence à une réunion concernant le TIC (Technologie de l'Information) et l'opérateur MESHNET. Il explique les problèmes que rencontrent les personnes abonnées à leur service et les opérations en cours et à venir par le Pays Cévennes.

Arrêtés municipaux

Le Maire informe que deux arrêtés municipaux ont été pris :

- L'interdiction de stationnement pour les véhicules de plus de 2,5 T de PTAC à divers endroits de la commune sauf autorisation préalable à l'occasion des fêtes et marchés
- L'interdiction de camping sauvage sur la commune

Les panneaux sont commandés et sont en attente de livraison pour une partie. Dès réception, la pose sera effectuée par les employés communaux.

Bulletin municipal

Mme FOURCADE informe le conseil sur l'avancement du bulletin municipal qui devrait paraître fin décembre. Celui-ci comportera cinq rubriques définies lors de la réunion du 06/09/2014 :

- La municipalité et les actions municipales : éditorial du Maire, action et visage d'un élu, travaux réalisés et en cours. Un trombinoscope sera fait. Chaque élu doit apporter une photo d'identité au secrétariat.
- Les événements marquants de l'été (toutes les festivités)
- Les événements à venir
- Les initiatives citoyennes : associations, comité de défense public...
- Les enjeux communaux : rentrée scolaire...

La mise en page sera faite par Mélanie et Sébastien CHENAUD.

Station d'épuration

Le Maire informe les élus sur l'avancement des travaux de la station d'épuration. Lors des tests il est apparu plusieurs fuites. Dès que ces dysfonctionnements seront réglés, l'entreprise SCAIC fera la bascule entre l'ancien et le nouveau réseau.

Bibliothèque

Le Maire informe qu'une convention va être passée entre la commune et le Parc National des Cévennes afin que les locaux actuels soient régularisés au moins jusqu'à fin 2015. M. RABANIT informe que plusieurs réunions ont eu lieu pour une mutualisation avec les autres bibliothèques de la Communauté de communes.

Repas CCAS

M. MANIFACIER informe que le repas de fin d'année du CCAS en faveur des aînés aura lieu le 05 Décembre à la salle polyvalente. Il précise que le repas et les colis concernent la plus grande partie du budget du CCAS. Il a donc été décidé de réaliser des économies. Un contact a été pris avec les restaurateurs de la commune mais propose un prix plus élevé qu'un traiteur. Des articles du colis seront achetés chez les commerçants locaux.

Mme BACHELARD précise que le CCAS a deux lignes de conduite : le maintien du lien entre les personnes âgées et les aides apportées aux personnes en difficultés. Elle précise également que toutes les idées sont les bienvenues.

Noël des écoles

Il a été décidé d'organiser un Noël des écoles, Samedi 13 Décembre, jour du marché de Noël. Contrairement aux autres années, un cadeau individuel sera fait à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire. Un spectacle est prévu à 15 h 30 qui sera suivi d'un goûter.

Chastel Mouissou

M. CEBELIEU demande où en est le dossier. Le Maire a demandé à l'architecte le marché de maîtrise d'œuvre signé, mais celui-ci nous a envoyé un exemplaire à signer.

Intempéries

Le Maire informe que la commune a subi des dégâts suite à plusieurs épisodes pluvieux. La Commune a été classée en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries entre le 9 et 12 Octobre dernier. Plusieurs chemins ont été abîmés. Une technicien du Conseil Général est venu à deux reprises estimer les dégâts : 43 000 € et 150 000 €. Selon un bureau d'études, le chiffre des dommages est beaucoup plus important.

Concernant les calamités agricoles M. JULLIAN informe que la commune attend la parution du décret de reconnaissance de calamités agricoles pour les événements pluvieux ayant eu lieu aux mois de septembre/octobre. Si la commune n'est pas classée, la démarche sera faite pour ceux de Novembre.

Etat de restes

M. CEBELIEU demande que soit fourni les impayés. Le Maire indique qu'une réunion consacrée aux états de restes sera programmée lors d'une réunion de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.